

- 1 Un tireur laisse traîner la pointe de son arme sur la piste pendant qu'il recule. Le Président de Jury :
 - Dit « Halte » et le tireur fautif reçoit un carton jaune
 - Dit « Halte » et le tireur fautif reçoit un carton rouge
 - Laisse l'assaut se poursuivre car la pointe est traînée et non poussée

- 2 A l'épée, le corps à corps volontaire pour éviter une touche est :
 - Sanctionné par un carton rouge et l'annulation de la touche éventuellement portée
 - Sanctionné par un carton jaune et l'annulation de la touche éventuellement portée
 - Sanctionné par l'annulation de la touche éventuellement portée

- 3 A l'épée, les deux fils situés dans l'intérieur de la coquille :
 - Ne sont soumis à aucune règle
 - Doivent être protégés de la coquille par une gaine isolante
 - Doivent être protégés de la coquille par deux gaines isolantes

- 4 Au cours d'une action, les deux pointes se touchent et l'appareil indique le coup double
 - L'arbitre accorde une touche à chacun
 - L'arbitre annule les deux touches et les adversaires se remettent sur leur ligne de mise en garde
 - L'arbitre annule les deux touches et les adversaires se remettent en garde sur place

- 5 Lors d'une attaque par prise de fer, l'adversaire casse la lame du tireur en le touchant :
 - L'arbitre annule la touche
 - L'arbitre accorde la touche mais lui donne un carton rouge pour acte violent
 - L'arbitre annule la touche et donne un carton jaune à l'adversaire

- 6 A l'épée, la surface valable comprend :
 - Seulement le corps de l'escrimeur
 - Tout le corps du tireur, y compris ses vêtements et son équipement
 - La partie supérieure du corps de l'escrimeur

- 7 A la fin du temps, le score est de 4/3. Que fait l'arbitre ?
 - Il fait tirer la minute supplémentaire jusqu'à ce qu'un tireur arrive au score de 5 touches
 - Il déclare l'assaut terminé et note V5 - D4 sur la feuille de poule
 - Il déclare l'assaut terminé et note V4 - D3 sur la feuille de poule

- 8 L'arbitre voit que l'un des deux tireurs touche à terre, mais l'appareil indique un coup double :
 - Il accorde les deux touches
 - Il accorde la touche valablement portée et annule la touche à terre
 - Il n'accorde pas de touches

- 9 Si le tapis conducteur de la piste comporte des trous susceptibles de troubler l'enregistrement des touches :
 - L'arbitre prévient l'organisation et démarre le match
 - L'arbitre attend que l'organisation effectue le changement du tapis conducteur
 - L'arbitre refuse d'arbitrer et demande à changer de piste

- 10 Lorsqu'une touche a été accordée et que le combat a repris :
 - Un tireur peut demander l'annulation de la touche accordée contre lui avant la reprise
 - Un tireur ne peut plus demander l'annulation de la touche accordée contre lui avant la reprise
 - Un tireur peut réclamer, auprès du directoire technique, la touche accordée contre lui avant la reprise